Débat d'orientation budgétaire 2019

Conseil municipal du 4 mars 2019

Rapport d'orientations budgétaires

Objectifs et contexte juridique

Objectifs

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière.

Contexte juridique

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale

-> Délai : dans les 2 mois précédant le vote du budget

Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote. Le Conseil Municipal doit prendre acte que le débat a eu lieu.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

-> La loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015, est venue modifier les dispositions de l'article L. 2312-1 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

« 1° - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

-> Enfin la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 est venue fixer une nouvelle obligation d'information :

- faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le présent rapport est organisé autour des axes suivants :

1. Les éléments de contexte budgétaire internationaux et nationaux,
2. Le projet de Loi de Finances 2019 et ses impacts pour les collectivités locales,
3. Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune,
4. Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018,
5. Les éléments de contexte budgétaire communaux (niveau des charges de structures et situation des budgets annexes assainissement et eau potable)
6. Les perspectives 2019 en fonctionnement et en investissement

1 – Les éléments de contexte budgétaire internationaux et nationaux :

1.1. Un contexte économique plus contraint que prévu

- Le 20 septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué dans son rapport *« Perspectives économiques intermédiaires de l OCDE : De lourdes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale »* les dernières perspectives économiques intermédiaires et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble de prévisions économiques depuis mai 2018.
- Ainsi, la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'OCDE s'établir à 3,7% en 2018 et 2019.
- Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit Intérieur Brut (PIB) qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019.
- En France, après une année 2017 record (une croissance du PIB de 2,3%, la plus forte depuis 2007), et dans un « contexte international moins dynamique et plus incertain » car marqué par la résurgence de tensions commerciales qui pourraient avoir des répercussions sur les exportations, l'économie française devrait poursuivre son expansion à un rythme toujours supérieur à son potentiel, ce qui contribuerait à la poursuite de la baisse du taux de chômage.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les taux de chômage

Données CVS	2e trim. 2017	1er trim. 2018	2e trim. 2018
Calvados	8,8%	8,5%	8,5%
Eure	9,6%	9,3%	9,3%
Manche	7,4%	7,0%	6,8%
Orne	8,8%	8,4%	8,4%
Seine-Maritime	10,6%	10,3%	10,1%
Normandie	9,4%	9,1%	9,0%
France métropolitaine	9,1%	8,9%	8,7%

Source : INSEE

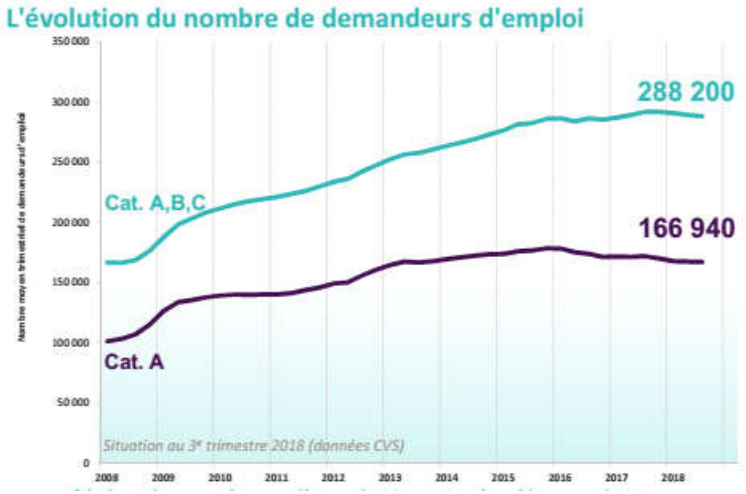

1 – Les éléments de contexte budgétaire internationaux et nationaux :

- La Banque de France a cependant ramené ses estimations de croissance à 1,6 % en 2018 et en 2019, après le net ralentissement observé au 1er semestre 2018 (+0,2 % au 2ème trimestre, comme au 1er trimestre), mais qui n'est pas spécifique à la France. Le 3ème trimestre a connu un rebond avec +0,4 %.
- Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole.
- Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie.

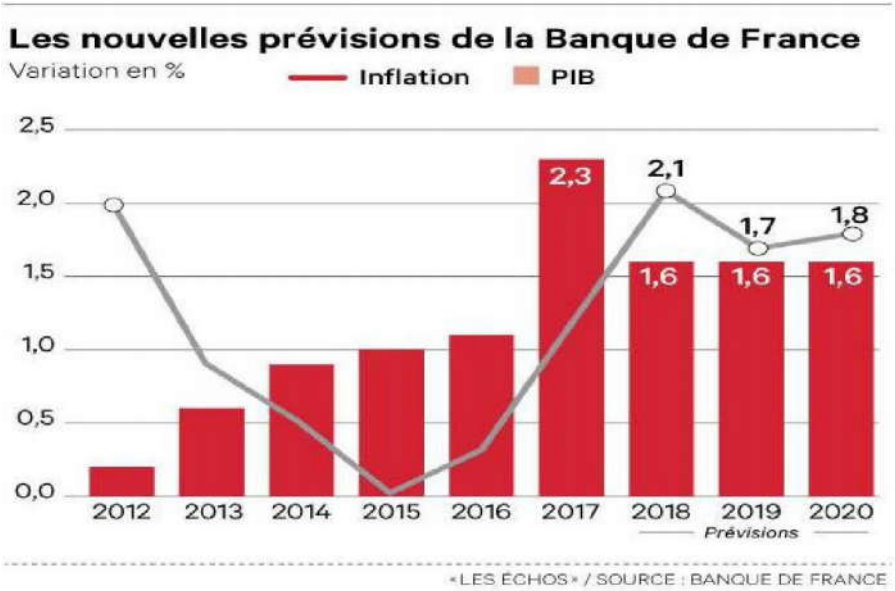

2 - Le projet de Loi de Finances 2019 et ses impacts pour les collectivités locales

-> ***Stabilité des dotations aux collectivités***

- S'agissant des collectivités locales, la dépense de l'État ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2% (inflation comprise).
- Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle comprendra notamment une hausse de la DSU et de la DSR, ainsi qu'une réforme de la dotation d'intercommunalité.
- Le PLF 2019 intègre également une stabilité pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA).

-> ***Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale***

- On ne trouve pas d'importante disposition sur la fiscalité locale dans ce PLF, à l'exception de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), sous forme de dégrèvement.
- La troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et le projet est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires. La question de la compensation des collectivités pour les 20% qui restent sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales, qui remettra à plat l'ensemble de la fiscalité locale sur les ménages et qui sera mis à l'ordre du jour au premier trimestre 2019.

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

Ces données ne sont présentées qu'à titre d'illustration des caractéristiques de la commune :

Données socio-économiques	Commune	Moyenne	Observations sur les valeurs moyennes
Population INSEE 1/01/2019 (2016)	4 704		
Résidence secondaires*	56		
Population DGF 2019 (2016)	**4 769**		
Longueur de voirie en mètres*	63 336		
Variation annuelle de la population entre 2010 et 2015 (source INSEE)	1%	0,30%	Variation moyenne, département du Calvados
Superficie en hectares*	6 943		
Nombre de logements sociaux*	341		
Nombre de logements (taxe d'habitation)*	2 042		
Part de logements sociaux	16,7%		
Revenu/population INSEE*	10 715,23 €	14 269,69 €	Moyenne de la strate 3 500 à 5 000 habitants
Part des ménages imposés en 2015	42,2%	53,8%	Part des ménages fiscaux imposés dans le Calvados
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie)	18 809 €	20 276 €	Médiane du revenu disponible, département du Calvados
Taux de chômage (INSEE dossier 2015)	11,6%	13,2%	Taux de chomâge département du Calvados (INSEE 2015)

*source : fiche individuelle 2017 - Ministère de l'Intérieur D.G.C.L.
autre source : INSEE

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

-> Diplômes et formation en 2015

LES MONTS D'AUNAY

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

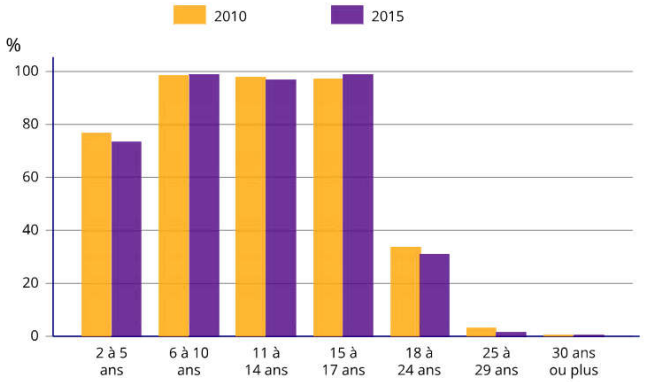

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

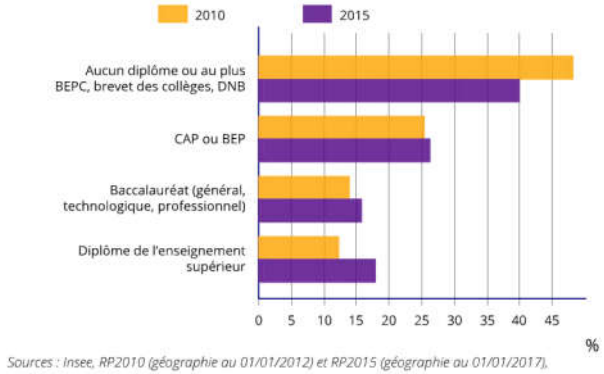

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

CALVADOS

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

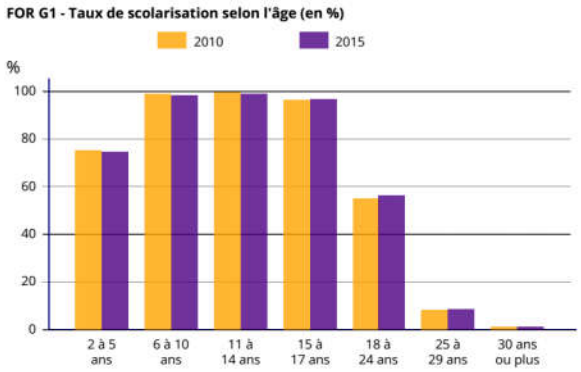

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

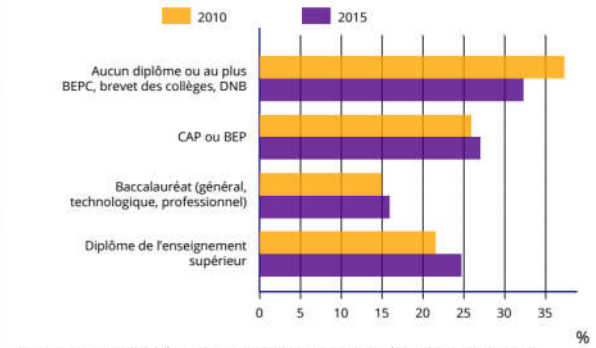

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

-> Evolution de la population DGF

COMMUNES	POPULATION 01/01/2015	POPULATION 01/01/2016	POPULATION 01/01/2017	POPULATION 01/01/2018	**POPULATION 01/01/2019***
AUNAY SUR ODON	3 253	3 308	3 314	3 299	**3 296**
BAUQUAY	298	300	305	313	**304**
CAMPANDRE VALCONGRAIN	108	109	107	104	**95**
DANVOU LA FERRIERE	171	173	171	168	**168**
LE PLESSIS GRIMOULT	367	361	347	334	**342**
ONDEFONTAINE	334	339	355	347	**332**
ROUCAMPS	218	226	236	234	**232**
	4 749	4 816	4 835	4 799	**4 769**

*Population légale au 1/01/2016 (décalage de 3 ans)

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

Organismes bénéficiaires de garanties d'emprunt

Organismes HLM	Encours garanti
CDC HABITAT (LPN)	3 627 k€
Calvados Habitat	3 914 K€
SOLIHA	378 K€

Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom (recettes)

recettes

Attribution de compensation	+ 221 k€
Remboursement de mise à disposition de services (COSEC, agence Postale)	+ 37 k€

Commune
Budget Principal

dépenses

Associations*
42,4 k€

dépenses

CCAS
26 k€

dépenses

Syndicats
(participation en dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 65)

SDIS	93 k€
Syndicat scolaire	185 k€
Syndicat de la Piscine	71 k€
SDEC	70 k€

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

CCAS :

Le CCAS est un établissement public distinct juridiquement de la commune. C'est cette dernière qui en assure l'équilibre financier au moyen d'une subvention annuelle.

En 2018, la commune a versé une subvention de 26 000 €. Le CCAS utilise ces crédits pour subventionner les associations telles que la crèche associative Espace Bambins ou la Croix Rouge (subventions totales versées en 2018 : 28 865 €).

Les dépenses de fonctionnement du bâtiment mis à la disposition de la Croix Rouge sont également supportées par le budget du CCAS.

Les associations :

La commune a versé en 2018 : 42 481 € de subventions à des associations. S'ajoutent les prestations en nature (mises à disposition de moyens humains et/ou matériels)

Aucune subvention ne dépasse 23 000 € (seuil qui obligerait la commune à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association).

Les structures intercommunales de types syndicats :

La commune contribue à plusieurs structures de ce type. Il s'agit du SDIS (lutte contre l'incendie), le SDEC (éclairage public), le Syndicat scolaire (restaurants scolaires du 1er degré, transport scolaire de la maternelle au collège) et le Syndicat de la Piscine

Structures intercommunales financées par des contributions	Crédits 2018	en %
SDEC	70 056 €	16,7%
SDIS	93 358 €	22,3%
Syndicat Scolaire	185 408 €	44,2%
Syndicat de la Piscine	70 401 €	16,8%
Total des participations	419 223 €	100,0%

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

❑ Compétences obligatoires :

1. **Aménagement de l'espace** (SCoT, PLUi, exercice du droit de préemption…)
2. **Développement économique** : zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
4. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

❑ Compétences optionnelles :

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement** : entretien sentiers de randonnées. La CdC est compétente pour assurer les études, l'entretien, et les aménagements de tout cours d'eau présent sur le territoire de la communauté de communes.
2. **Politique du logement et du cadre de vie** incluant les activités dédiées à la jeunesse, aux centres de loisirs sans hébergement (hors compétence scolaire et périscolaire).
3. **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
4. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**
5. **Action sociale d'intérêt communautaire.** : création, aménagement et la gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la communauté de communes ;

❑ Compétences supplémentaires :

1. **Agences postales d'intérêt communautaire ;**
2. **Assainissement non collectif des eaux usées**
3. **Points info 14**
4. **Insertion des jeunes**

3 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

❑ **Autres compétences :**

- Création et gestion de maisons de services au public.
- Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie : Création d'un EPN en partenariat avec la Région.
- La communauté de communes est habilitée à créer un service ingénierie (Conseil, AMO, MOE) sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire.

Transferts de compétences Eau et assainissement collectif :

La loi du 3/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes assouplit les dispositions de la loi NOTRe. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi du 3/08/2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. **Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026**.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage (soit 25 % des communes membres représentant 20 % de la population de la CdC).

Après le 1er janvier 2020, dans le cas où le transfert n'aurait pas eu lieu, l'organe délibérant de l'EPCI peut « *à tout moment* » changer d'avis et redemander le transfert. Les communes auraient alors trois mois pour s'y opposer, dans les mêmes conditions que précédemment.

Calendrier :

- Dernier trimestre 2018 : choix des 2 bureaux d'études pour évaluer les conséquences de la prise de compétence (2 missions)
- Dernier trimestre 2018 à mai 2019 : missions d'études
- Fin mai début juin 2018 : restitution des 2 études à la CdC et aux communes membres
- Avant le 30/06/2019 : les communes doivent se positionner en conseil municipal sur le transfert de l'une et de l'autre compétence.

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

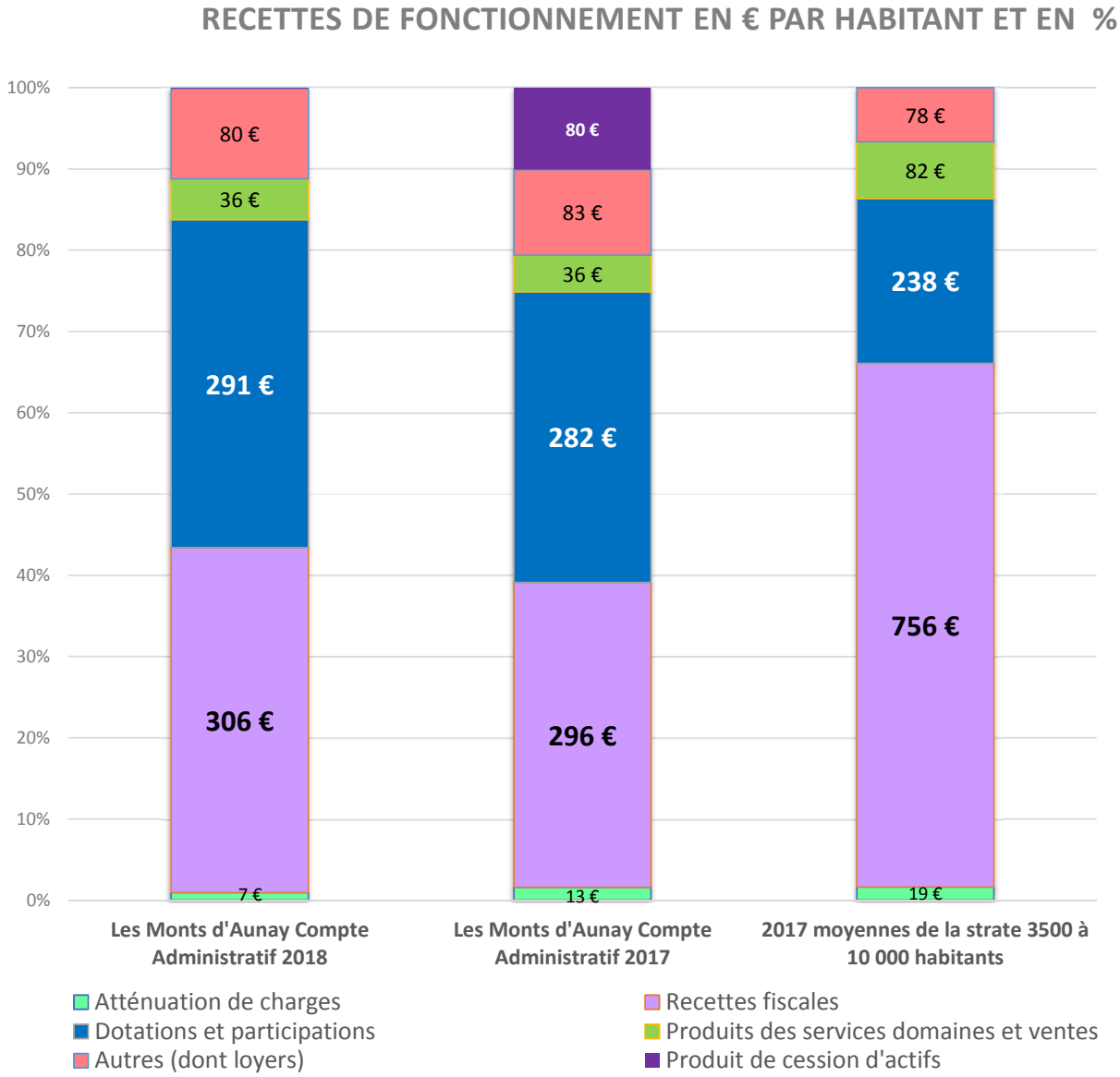

- **Des recettes fiscales plus faibles que la moyenne de la strate,** tant par l'effet des bases (présence de nombreux logements anciens et faiblesse du tissus économique sur la commune) que par l'effet taux (taux de fiscalité inférieurs aux taux moyens)

- **Des recettes de dotations plus importantes** : la commune bénéficie de dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale dont la hausse a été significative et dotation nationale de péréquation). En outre, la commune nouvelle profite d'une dotation de fonctionnement bonifiée

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

Structure de la fiscalité locale, part communale

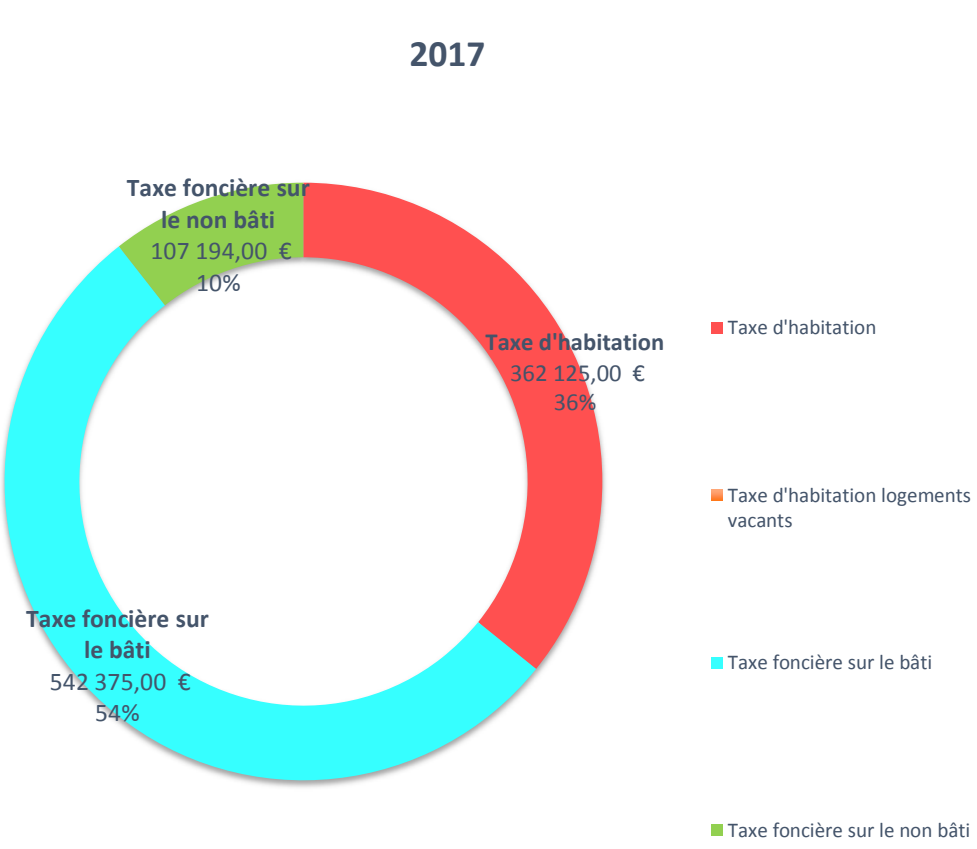

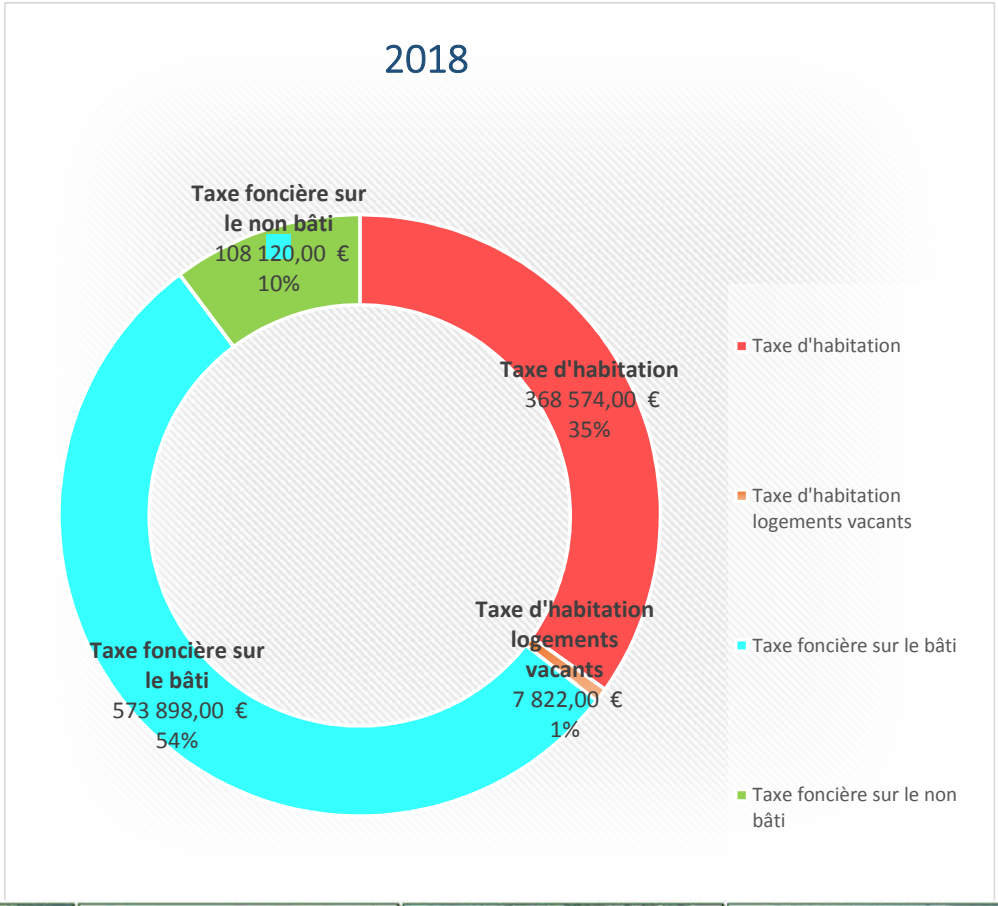

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

Structure de la fiscalité locale :

	2017						2018					
	commune	EPCI	Secteur communal	Département	Région	Toutes Collectivités	commune	EPCI	Secteur communal	Département	Région	Toutes Collectivités
Taxe d'habitation (TH)	362 125 €	273 079 €	635 204 €	0 €		635 204 €	368 574 €	277 096 €	645 670 €	0 €		645 670 €
Taxe d'habitation logements vacants (THLV)			0 €			0 €	7 822 €		7 822 €			7 822 €
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	542 375 €	41 096 €	583 471 €	601 905 €		1 185 376 €	573 898 €	41 853 €	615 751 €	617 061 €		1 232 812 €
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	107 194 €	17 538 €	124 732 €	0 €		124 732 €	108 120 €	12 101 €	120 221 €	0 €		120 221 €
Taxe additionnelle au foncier non bâti		5 447 €	5 447 €			5 447 €		5 179 €	5 179 €			5 179 €
Ensemble des "taxes ménages"	1 011 694 €	337 160 €	1 348 854 €	601 905 €		1 950 759 €	1 058 414 €	336 229 €	1 394 643 €	617 061 €		2 011 704 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		18 742 €	18 742 €					18 742 €	18 742 €			
Garantie individuelle de ressources	19 744 €	-77 064 €	-57 320 €				19 744 €	-77 064 €	-57 320 €			
Cotisation foncières des entreprises (CFE)		100 242 €	100 242 €					243 956 €	243 956 €			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		122 718 €	122 718 €	108 833 €	231 553 €	231 553 €		95 373 €	95 373 €	84 574 €	179 950 €	264 524 €
Imposition fofaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		12 607 €	12 607 €	7 474 €				15 437 €	15 437 €	8 863 €		
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		25 260 €	25 260 €					25 195 €	25 195 €			
Ensembles des "impôts économiques"	19 744 €	202 505 €	222 249 €	116 307 €	231 553 €	231 553 €	19 744 €	321 639 €	341 383 €	93 437 €	179 950 €	264 524 €
Total fiscalité locale directe	1 031 438 €	539 665 €	1 571 103 €	718 212 €	231 553 €	2 182 312 €	1 078 158 €	657 868 €	1 736 026 €	710 498 €	179 950 €	2 276 228 €

Répartition en 2018 des recettes fiscales "dites ménages" des différents niveaux de collectivités

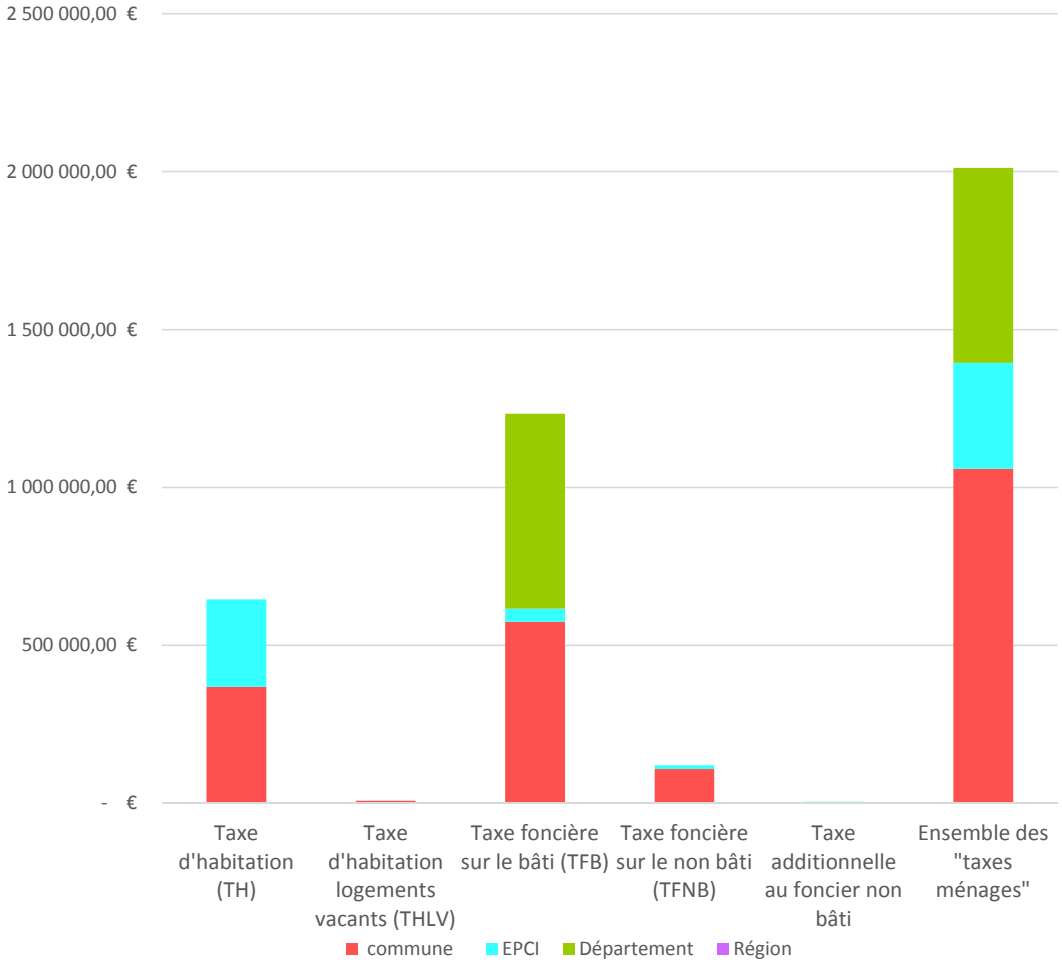

Répartition en 2018 des recettes fiscales dites "impôts économiques" des différents niveaux de collectivités

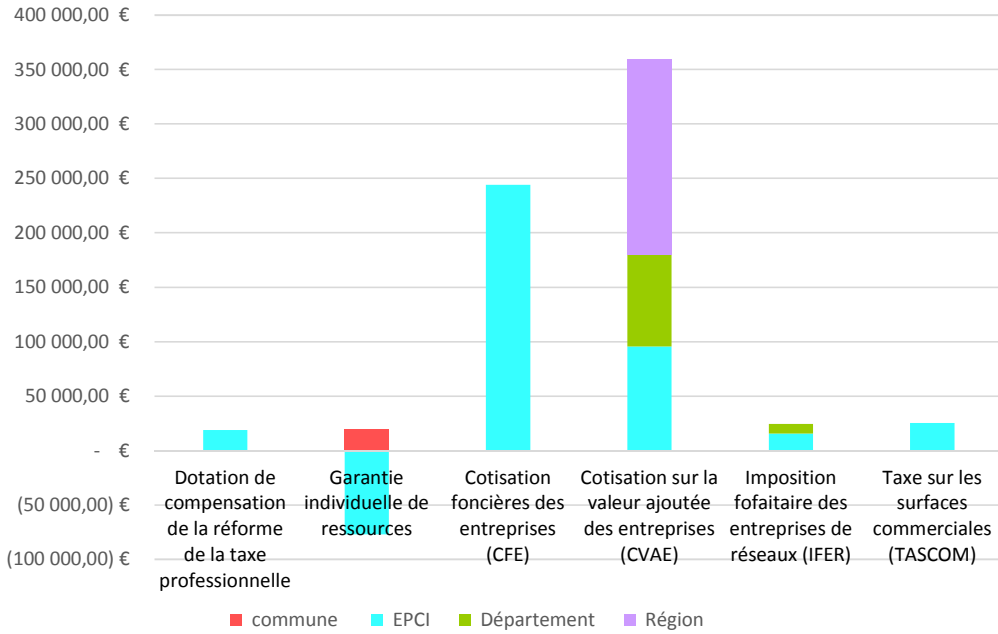

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

Structures des charges de fonctionnement en 2018
Total section de fonctionnement dépenses : 3 081,5 k€

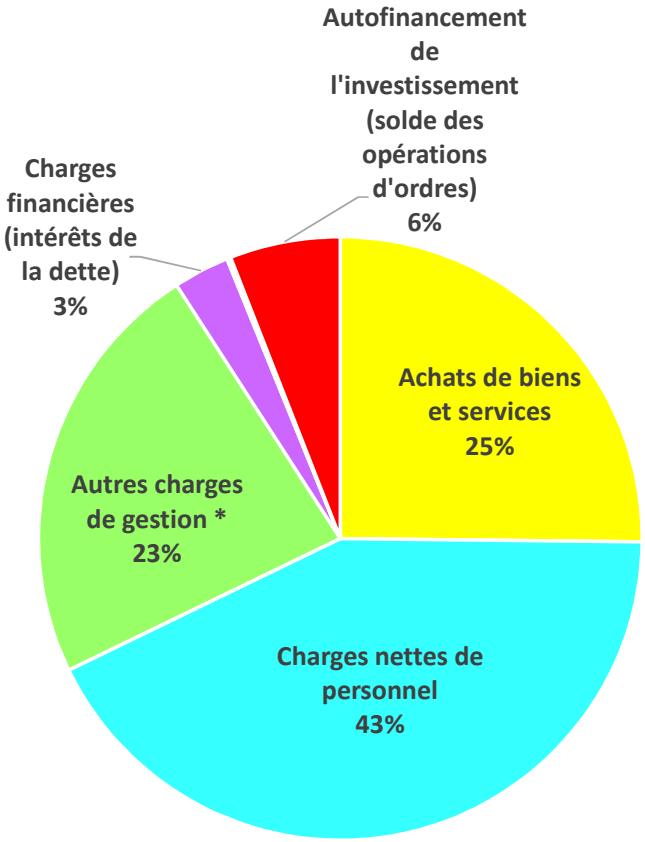

**Autres charges de gestion (participation aux charges de syndicats tels que le SDIS, le SDEC, le syndicat scolaire, subventions aux associations et indemnités des élus)*

Structure des recettes de fonctionnement 2018
Total section de fonctionement recettes : 3 473,5 k€

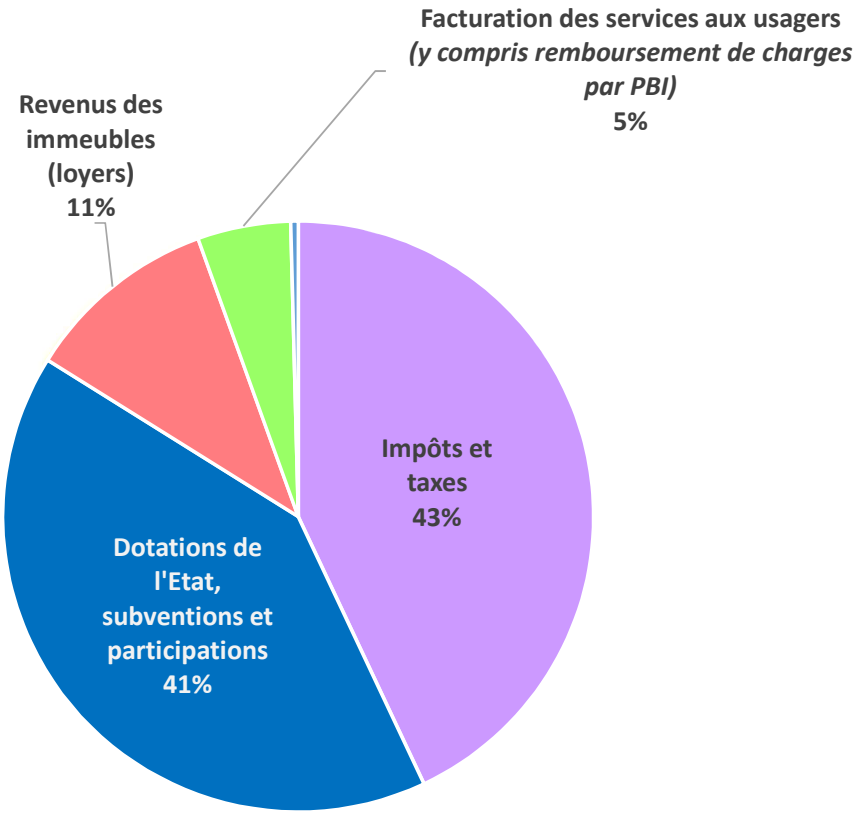

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

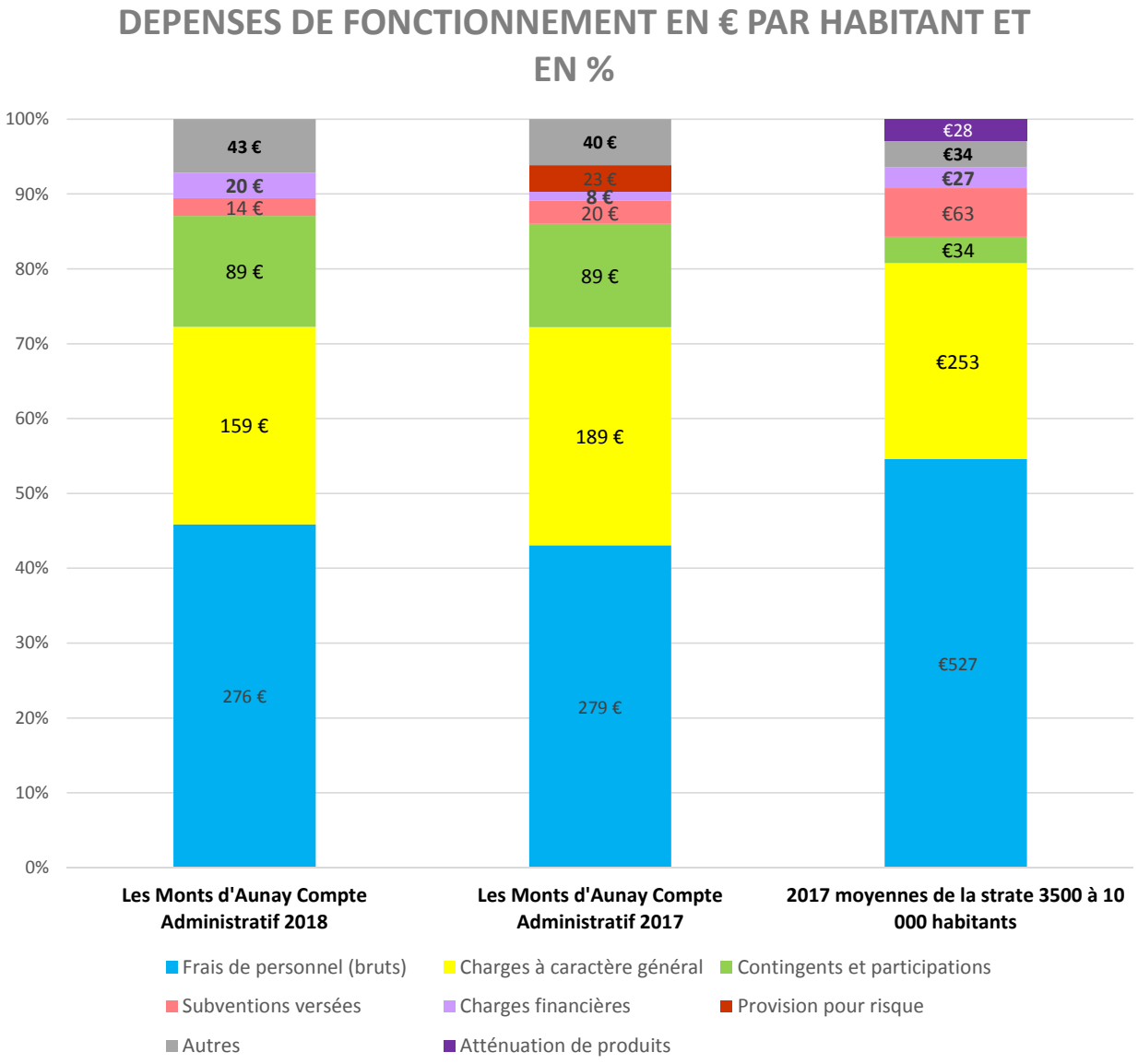

- **Des charges de personnel plus faibles, en valeur et en poids relatif que dans les moyennes observées.**

- **En revanche, la commune apporte d'importantes contributions** (contingents et participations, en vert sur le graphe) notamment pour le financement des restaurants et transports scolaires, l'éclairage public, la piscine et le SDIS. Ces charges émargent au chapitre 65 du budget communal

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

-> Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

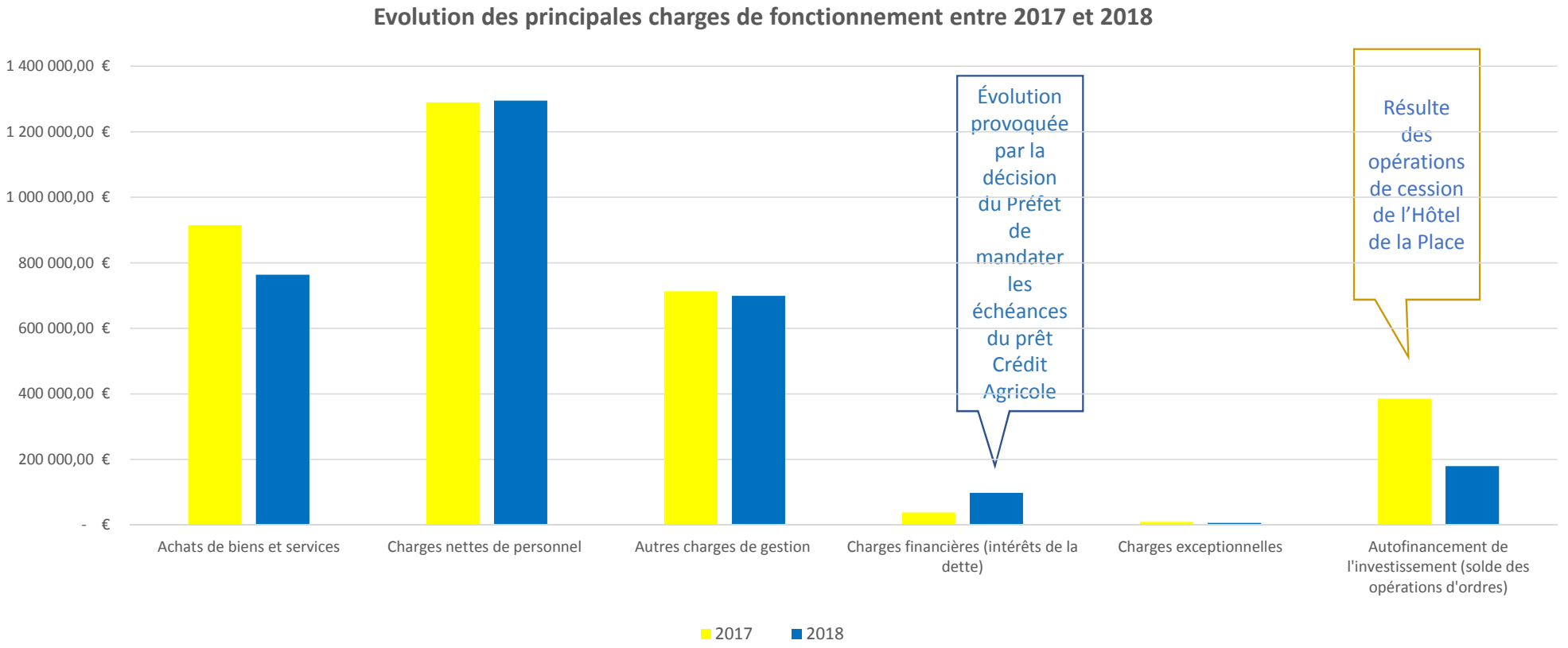

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

-> Focus sur le personnel communal

Le personnel communal représente **39,8** ETP (équivalent temps plein) dont :

- 3,10 ETP affectés aux régies communales (3,6 ETP en 2019)
- 0,51 ETP affecté à l'Agence Postale (frais de personnel remboursé par le PBI)
- 0,40 ETP affecté au gymnase (frais de personnel remboursé par le PBI)
- 1,15 ETP affecté à des compétences Syndicat Scolaire (restaurant et transport scolaires – école Maurice Carême)

Au final, moins de 35 ETP sont affectés aux compétences communales.

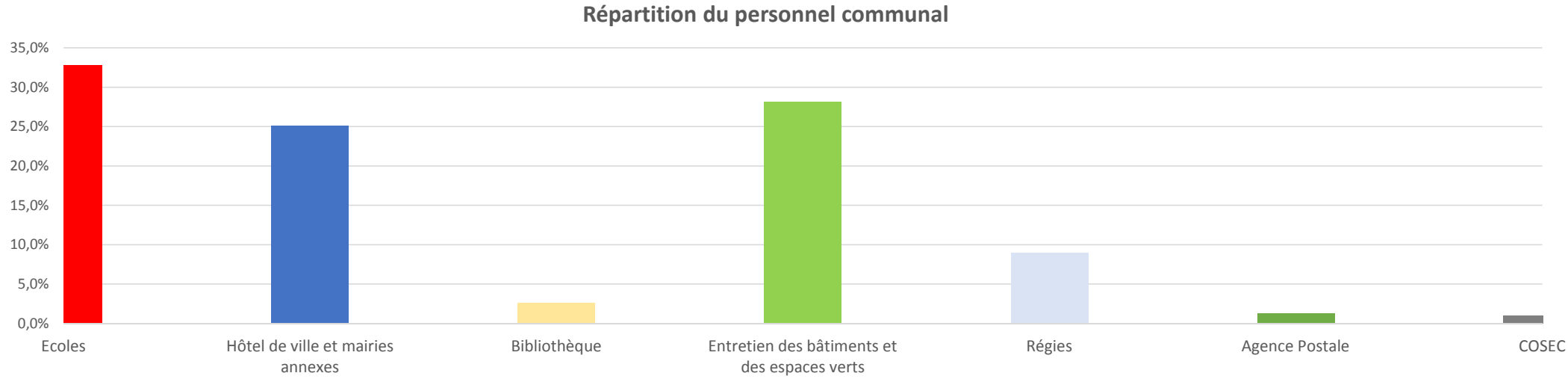

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

-> Focus sur le personnel communal : Répartition du personnel par filière et par grade

Filière / Cadre d'emploi	Nb Total d'Agent	Temps plein		Temps partiel/temps non complet		Nb Total d'E.T.P.
		Nb Agent	E.T.P.	Nb Agent	E.T.P.	
Filière administrative						
Directeur	1	1	1,0000			1,0000
Rédacteurs territoriaux	4	3	3,0000	1	0,2143	3,2143
Adjoints administratifs	5	4	4,0000	1	0,5143	4,5143
Adjoint administratif rattaché aux régies d'eau et d'assainissement	1			1	0,5714	0,5714
s/Total Filière administrative	**11**	**8**	**8,0000**	**3**	**1,3000**	**9,3000**
Filière culturelle						
Assistant de conservat° patrimoine & bibliothèques	1			1	0,8000	0,8000
s/Total Filière culturelle	**1**			**1**	**0,8000**	**0,8000**
Filière sociale						
ASEM	1			1	0,9143	0,9143
s/Total Filière sociale	**1**			**1**	**0,9143**	**0,9143**
Filière animation						
Animateur territorial	1			1	0,4286	0,4286
Adjoints d'animation	3			3	1,7285	1,7285
s/Total Filière animation	**4**			**4**	**2,1571**	**2,1571**
Filière technique						
Techniciens territoriaux	2	2	2,0000			2,0000
Adjoints techniques	26	11	11,0000	15	9,1166	20,1166
Adjoints techniques rattachés aux régies d'eau et d'assainissement	3	3	3,0000			3,0000
Emplois spécifiques ou non rattaché à un cadre (CAE)	2			2	1,5000	1,5000
s/Total Filière technique	**33**	**16**	**16,0000**	**17**	**10,6166**	**26,6166**
TOTAL	**50***	**24**	**24,0000**	**26**	**15,7880**	**39,7880**

Attention : le nombre réel d'agents est **46** agents titulaires ou contractuels de droit public (inclus 3 postes vacants à la date du rapport) et 2 agents de droit privé (CAE). -> 2 agents titulaires sont comptés deux fois (titulaire dans 2 filières : technique et d'animation)

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

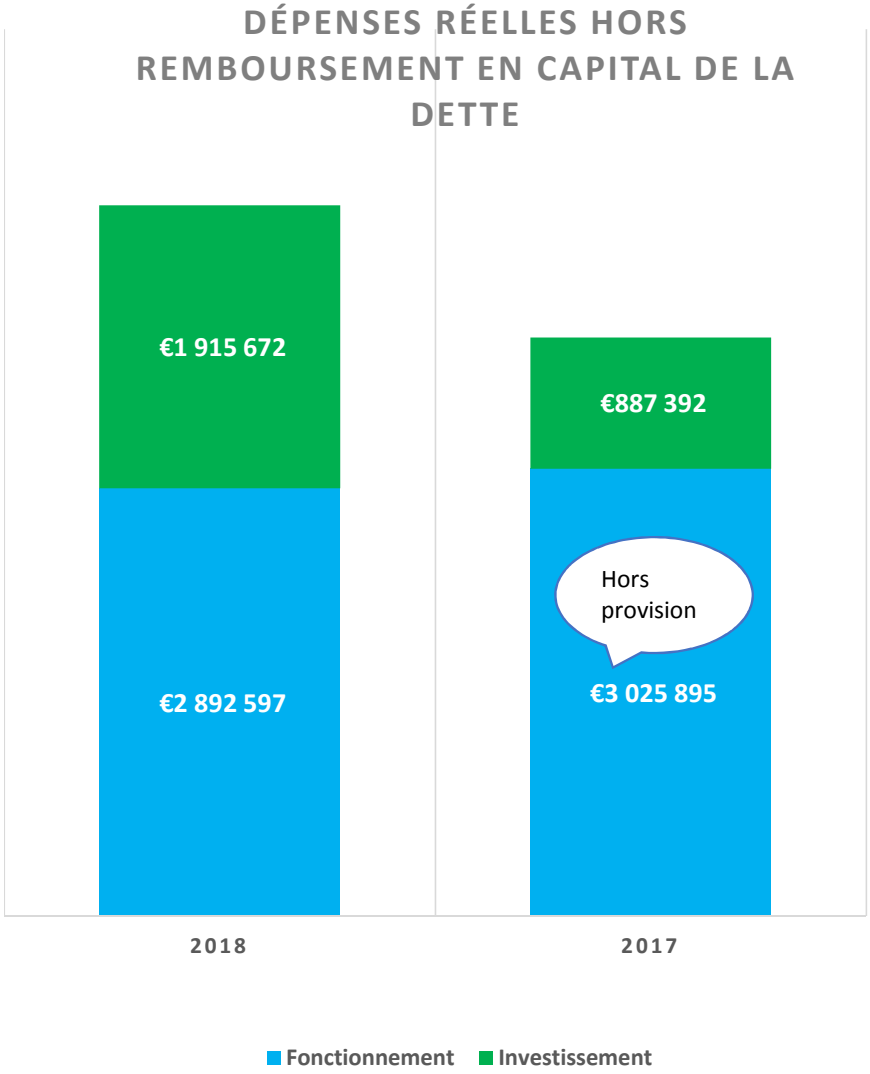

INVESTISSEMENT

La commune a réalisé de nombreuses opérations d'investissement :

- Aménagement rue de Caen (y compris parking du camping et du site de bicross ;
- Cimetière d'Aunay sur Odon : reprise de près de 400 sépultures et aménagement d'un espace cinéraire ;
- Aménagement de la voirie intérieure à la gendarmerie mobile
- Aménagement de l'école primaire Maurice Carème à Le Plessis Grimoult ;
- Reconstruction des serres municipales ;
- Projet numérique dans les écoles ;
- Réfection de la toiture bâtiment Jules Verne, école élémentaire d'A/o ;
- Réfection des menuiseries extérieures de l'école maternelle d'A/o ;
- Travaux dans les bâtiments (Ondefontaine, Campandré…)…

Dépenses d'équipement 2018/habitant : 402 €
Moyenne de la strate : 262 €

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018

La dette est entièrement classée en A1 (absence d'emprunt structuré)

Endettement de la commune

N° contrat	Somme empruntée	Libellé de l'emprunt	commune	Organisme prêteur	Taux	Type	Capital restant dû au 31/12/2018	Capital remboursé en 2019	Intérêts versés en 2019	Échéance 2019	Capital restant dû au 31/12/2019	dernière échéance	Observation
00149031613	750 000,00	DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.98	Taux fixe	412 500,00 €	37 500,00 €	15 857,81 €	53 357,81 €	375 000,00 €	2029*	contentieux
156989873	93 500,00	CONSTRUC 2 CLASSES MATERNELLE AUNAY	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.13	Taux fixe	28 681,69 €	10 146,30 €	779,42 €	10 925,72 €	18 535,39 €	2021	
MON515037EUR	780 973,58	AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE REFINANC	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	2.13	Taux fixe	632 216,87 €	47 876,26 €	13 085,50 €	60 961,76 €	584 340,61 €	2030	
MON515028EUR	550 000,00	DIVERS TVX INVESTIS REFINANCEMENT	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.44	Taux fixe	412 500,00 €	50 000,00 €	5 670,00 €	55 670,00 €	362 500,00 €	2027	
MON515033EUR	100 000,00	ECOLE PRIMAIRE TRVX DERNIERE TRANCH	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.46	Taux fixe	74 999,97 €	9 090,92 €	1 045,22 €	10 136,14 €	65 909,05 €	2027	
52012899509	40 000,00	EQUIP MODERNIS VILLAGE BEAUQUAY	Bauquay	CREDIT AGRICOLE	4.15	Taux fixe	3 504,26 €	3 504,26 €	91,37 €	3 595,63 €	0,00 €	2019	
4414692	232 500,00	BEAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMNT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.28	Taux fixe	196 558,56 €	10 113,30 €	4 395,46 €	14 508,76 €	186 445,26 €	2035	
4414697	55 000,00	BEAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.30	Taux fixe	48 256,92 €	2 351,87 €	1 109,91 €	3 461,78 €	45 905,05 €	2035	
00152718809	15 000,00	DANVOU TRVX COMMUNE	Danvou la Ferrière	CREDIT AGRICOLE	3.43	Taux fixe	5 687,56 €	1 350,79 €	195,08 €	1 545,87 €	4 336,77 €	2022	
00728424592K	900 000,00	Plessis Grimoult	Le Plessis Grimoult	CREDIT FONCIER	3.00	Taux du livret A	39 322,21 €	6 732,38 €	1 313,26 €	8 045,64 €	32 589,83 €	2026	
1103307	170 000,00	ACQUISITION AMELIOR MAISON PLESSIS	Le Plessis Grimoult	CAISSE DES DEPOTS	3.80	Taux fixe	149 835,32 €	3 750,30 €	2 198,97 €	5 949,27 €	146 085,02 €	2047	
10000084209	70 000,00	TVX DE TRAVERSE DU BOURG ONDEFONTAI	Ondefontaine	CREDIT AGRICOLE	3.25	Taux fixe	52 439,18 €	4 262,12 €	1 652,68 €	5 914,80 €	48 177,06 €	2029	
							2 056 502,54 €	**186 678,50 €**	**47 394,68 €**	**234 073,18 €**	**1 869 824,04 €**		

4 - Les résultats de l'exercice 2018 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2018 : l'équilibre des comptes

DEPENSES 2018	3 081 470,10 €		RECETTES 2018	3 473 507,58 €
Dépenses de gestion	*2 788 598,08 €*	FONCTIONNEMENT	Contribution directes	1 059 346,50 €
Dépenses except.	*6 123,48 €*		Autres impôts et taxes	411 378,25 €
Dépenses imprévues	*Budget*		DGF DSR DNP	1 175 455,00 €
Intérêt de la dette	97 875,67 €		Autres dotations et participations	222 983,06 €
Dotation aux provisions (semi-budgétaire)	0,00 €		Produits de services	174 237,85 €
Dotation amortissements (opération d'ordre)	176 003,12 €		Autres recettes de gestion	364 538,71 €
Opérations d'ordre (sur opérations de cessions)	12 869,75 €		Atténuations de charges	32 295,67 €
Virement à la section d'investissement	*Budget*		Recettes financières	8 652,04 €
			Reprise sur provision semi-budgétaire	0,00 €
			Recettes exceptionnelles	15 350,75 €
			Opérations d'ordre (travaux en régie, moins value sur cession, subventions amortissables)	9 269,75 €
Résultat de l'exercice (excédent)- Section de fonctionnement	**392 037,48 €**		*Solde d'exécution*	Budget
DEPENSES 2018	**2 926 887,63**		**RECETTES 2018**	**2 932 823,90 €**
Remboursement capital de la dette	259 736,08 €	INVESTISSEMENT	Subventions	112 642,29 €
Subventions d'équipement (Fonds de concours SDEC)	75 095,20 €		FCTVA, Taxe d'aménagement	317 790,12 €
Dépenses d'équipement	1 840 576,48 €		*Cessions (024)*	*Budget*
Dépenses imprévues	*Budget*		Emprunts	9 697,79 €
Opérations d'ordre (sur opérations de cessions)	9 269,75 €		Excédent de fonctionnement capitalisé	1 012 509,66 €
Opérations d'ordre patrimoniales	734 063,12 €		Amortissements	176 003,12 €
Autres dépenses	8 147,00 €		Opérations d'ordre (amortissement et opérations de cessions)	12 869,75 €
Solde d'exécution	*Budget*		Opérations d'ordre patrimoniales	734 063,12 €
			Opérations financières (placement emprunt CDC+ photovoltaique)	557 248,05 €
Résultat de l'exercice (excédent)- Section d'investissement	**5 936,27 €**		*Virement de la section de fonctionnement*	*Budget*

Transferts à l'intérieur de la section ↔

Mécanismes des transferts entre sections ↔

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

-> Un faible endettement :

Dette/habitant* : 431 €
Moyenne de la strate : 795 €

	Les Monts d'Aunay	Moyenne de la strate - communes de 3 500 à 5 000
Encours de la dette au 31/12/2018 en euros /habitant	**431 €**	795 €
Remboursement en capital / habitant	**39 €**	80
Intérêts/habitant	**10 €**	25
Dette/épargne brute (en année)	**3,6**	4,0
Dette/recettes de fonctionnement	**53 %**	71,1%
Charges financières/encours au 1/01/2018	**2,5%**	3,2%
Trésorerie au 31/12/2018 en jours de dépenses (fonctionnement + investissement 2018 = 6 M€)	**109**	106

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

-> Constitution de l'épargne appelée également autofinancement :

L'autofinancement est également appelé épargne. Il existe 3 formes d'épargne différente :

- l'épargne de gestion,
- l'épargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement brute),
- l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, en enlevant le remboursement des intérêts d'emprunts et des avances.

- L'objectif est de mesurer la marge de manœuvre structurelle de la commune hors charge financière.

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

- L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts et avances à rembourser

- L'objectif est de dégager l'autofinancement réellement disponible pour investir.

Le solde des dépenses de fonctionnement sera transféré, par une opération d'ordre purement comptable, en recettes d'investissement. C'est la première recette d'investissement.

	2017	2018
Epargne de gestion	449 538 €	652 021 €
Epargne brute ou CAF	408 542 €	571 651 €
Epargne nette	263 198 €	311 905 €

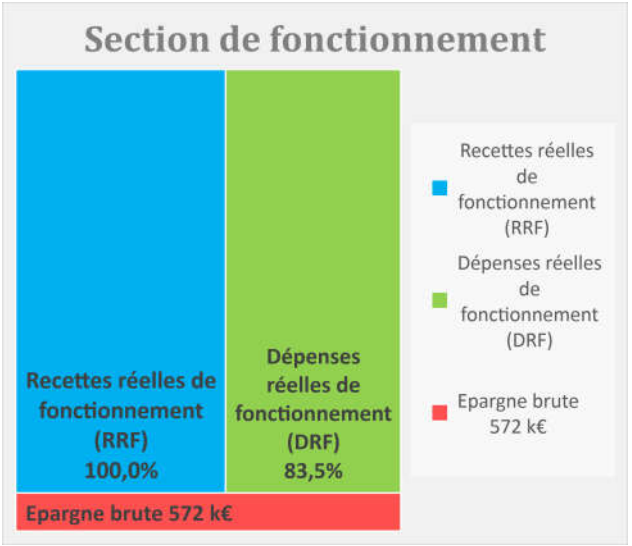

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

Principaux ratios	RETROSPECTIVE CA 2016	RETROSPECTIVE CA 2017	CA 2018	Observations
Marge de rigidité des charges structurelles	**0,46**	**0,47**	**0,53**	Ce ratio doit être inférieur à 1. Il renseigne sur la proportion des dépenses obligatoires, à savoir les charges de personnel, les contingents et les participations, les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement. -> A noter que le seuil d'alerte se déclenche si ce taux est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants. Le ratio de 0,53 doit être analysé, en comparant la situation de sa commune à celle d'une commune de même taille, en intégrant le paramètre du niveau de services offert à la population. La commune a la compétence scolaire (impact très significatif sur les charges de personnel), elle dispose d'une station permettant la délivrance de cartes d'identité et de passeports biométriques (22 communes équipées dans le Calvados, 1 station dans le périmètre de Pré-Bocage Intercom).
Charges de fonctionnement	**2 814 179 €**	**3 025 895 €**	**2 892 597 €**	
Remboursement en capital de la dette	**170 048 €**	**145 345 €**	**259 736 €**	A noter la nette augmentation de ce poste de dépenses en 2018 qui découle de la décision du Préfet de reprendre les paiements du prêt du Crédit Agricole. Contentieux au TGI de Caen
Produits de fonctionnement	**3 555 372 €**	**3 434 438 €**	**3 464 238 €**	
Epargne brute	741 193 €	408 542	571 641 €	Correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement. Appelé également "Autofinancement ou marge brut", ce ratio peut être calculé avec et sans produits de cessions.
Epargne nette (épargne brute - remboursement capital de dette)	571 145 €	263 198 €	311 905 €	Appelée également "Autofinancement net" ou "Epargne disponible". Reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

Principaux ratios	RETROSPECTIVE CA 2016	RETROSPECTIVE CA 2017	CA 2018	Observations
Encours de la dette	2 461 583 €	2 316 239 €	2 056 503 €	
Taux d'endettement (encours de la dette/produits réels de fonctionnement)	0,69	0,67	0,59	Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) en années.	3,32	5,67	3,55	Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.
Fonds de roulement de la commune	2 347 648 €	2 154 143,20 €	1 539 607 €	Total des excédents, ou déficits, cumulés des 2 sections
Situation de la trésorerie (budget principal)			1 787 533 €	
Situation de la trésorerie du budget de l'assainissement (A + B)			505 004 €	A noter que la distinction de la trésorerie du budget principal et des budgets annexes résulte des délibérations de décembre 2018 (création de budgets annexes à autonomie financière). Précédemment la trésorerie était globalisée.
Situation de la trésorerie du budget de l'eau potable			170 736 €	

Conclusion -> la situation financière de la commune est saine.

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal

Résultat de fonctionnement	2015	2016	2017*	2018
Résultat reporté	1 512 090,72 €	1 658 681,79 €	1 510 897,52 €	795 930,20 €
Résultat de l'exercice	533 501,84 €	740 188,52 €	297 542,34 €	392 037,48 €*
Résultat cumulé	2 045 592,56 €	2 398 870,31 €	1 808 439,86 €	1 187 967,68 €

* Il convient de rappeler trois éléments impactant le résultat 2017 de façon exceptionnelle :
- l'absence de journée complémentaire en 2016. Le compte administratif 2017 a enregistré de l'ordre de 150 à 200 000 euros de dépenses 2016 ;
- la prise en compte de la provision de 111 000 euros (litige avec le Crédit Agricole) ;
- le poids des opérations d'ordre de cession (dépenses d'ordre supérieures de 69 K€ aux recettes d'ordres).

(1) 2018 : 1ère année de mise en place de l'amortissement (dépense supplémentaire d'ordre de 176 k€)

Budget principal : Résultats 2018 toutefois non définitifs

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	3 081 470,10 €	2 926 887,63 €
Recettes réalisées	3 473 507,58 €	2 932 823,90 €
Excédent (ou déficit) reporté	**795 930,20 €**	**345 703,34 €**
Résultat de l'exercice	392 037,48 €	**5 936,27 €**
Résultat cumulé	**1 187 967,68 €**	**351 639,61 €**
Solde des restes à réaliser		-343 782,50 €

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'assainisssement (Aunay + Bauquay)

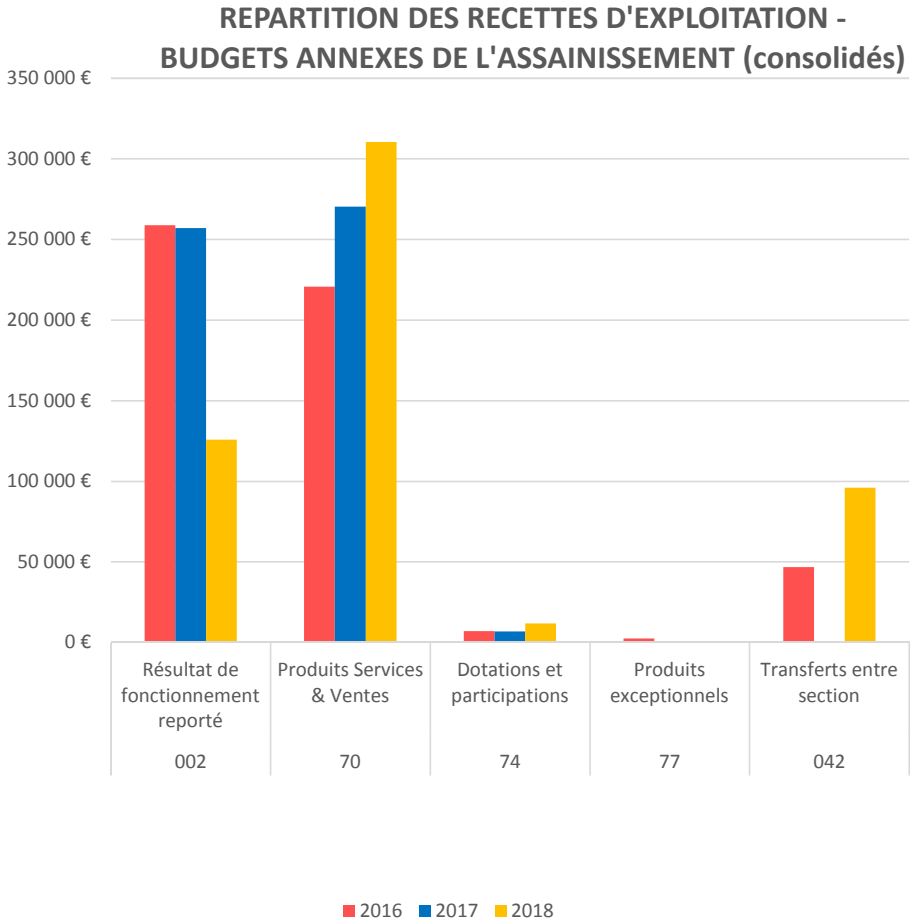

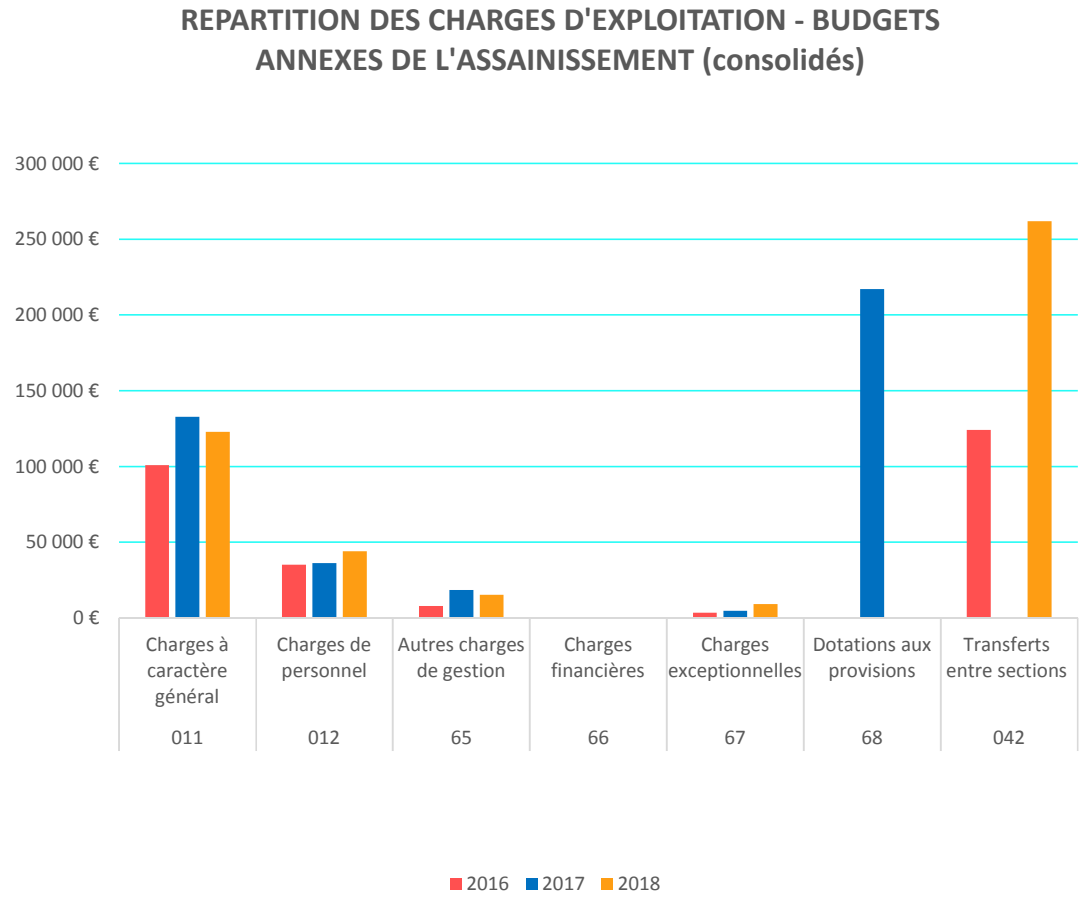

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'assainisssement (Aunay + Bauquay)

-> Un budget qui n'engrange pas de réserve, malgré des augmentations tarifaires successives, mise à part la provision de 417 000 € constituée en 2015 et 2017.

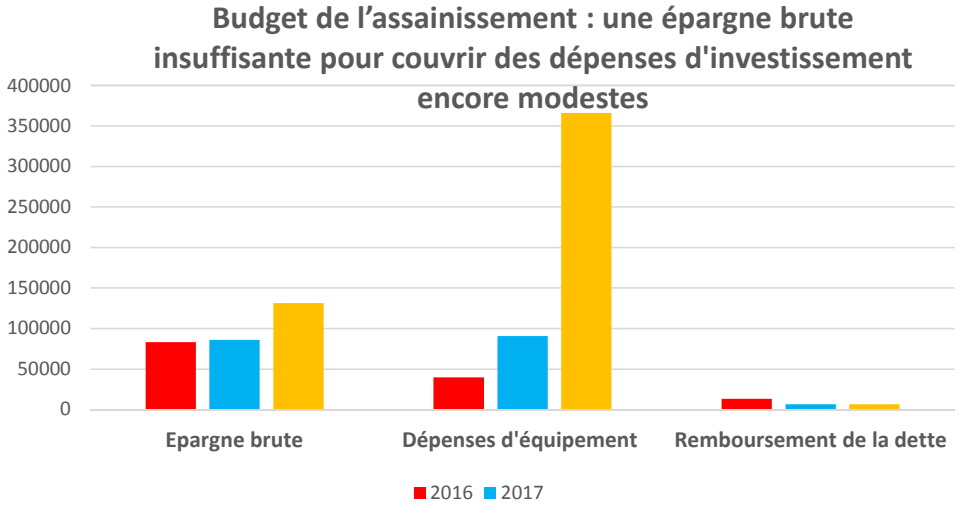

Budget de l'assainissement (Aunay + Bauquay) : Résultats 2018

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	452 945,82 €	359 099,07 €
Recettes réalisées	418 319,34 €	280 653,54 €
Excédent (ou déficit) reporté	125 700,44 €	238 741,74 €
Résultat de l'exercice	**-34 626,48 €**	**-78 445,53 €**
Résultat cumulé	91 073,96 €	160 296,21 €
Solde des restes à réaliser		-117 059,80 €

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'eau potable

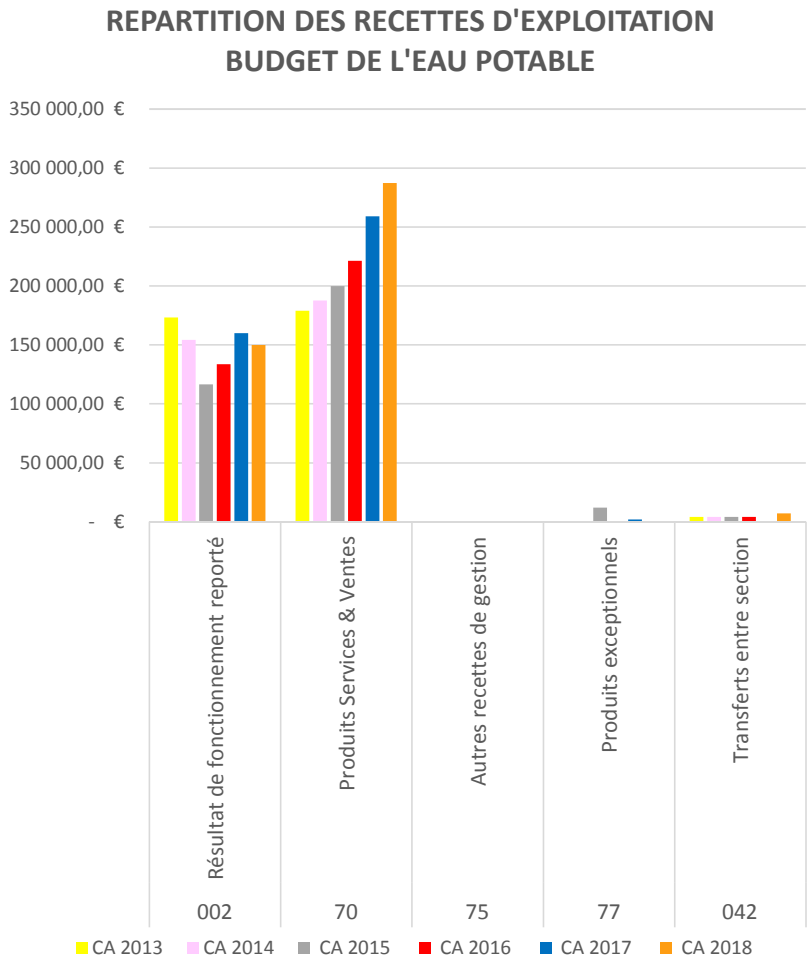

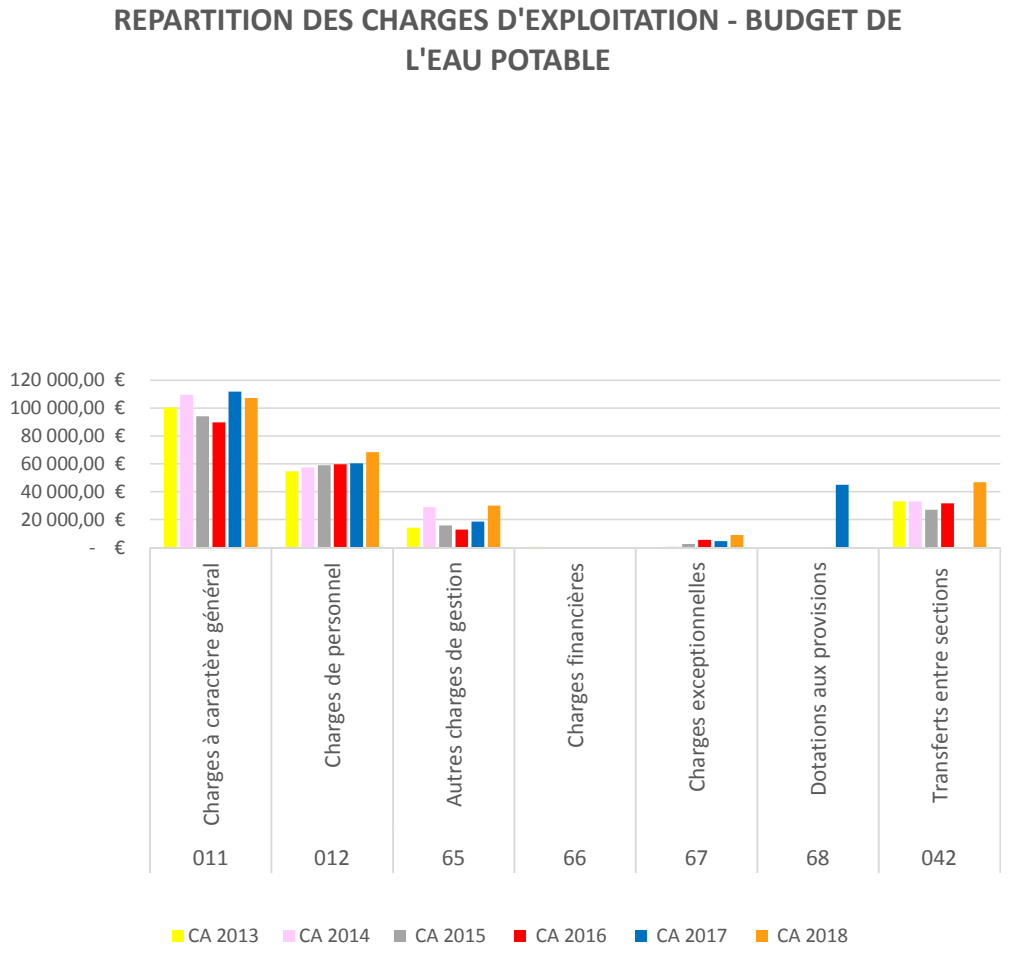

5 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

- Budget de l'eau potable

-> Un budget qui n'engrange pas de réserve solide, eu égard à l'importance des investissements nécessaires à moyen et long termes (provision : 45 000 €).

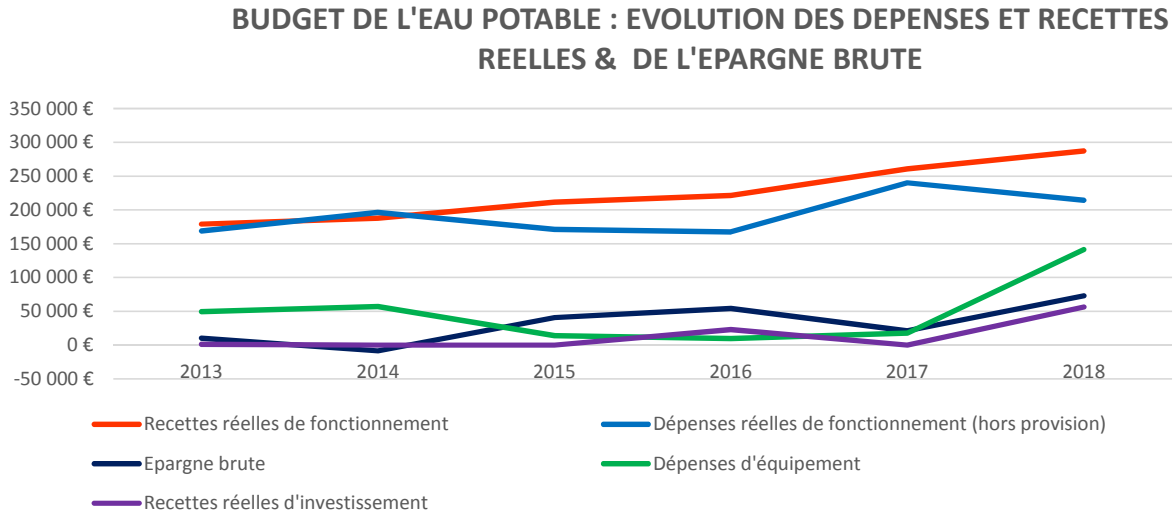

Budget de l'eau potable: Résultats 2018

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	261 003,25 €	149 520,30 €
Recettes réalisées	294 101,02 €	103 940,80 €
Excédent (ou déficit) reporté	149 884,77 €	138 527,97 €
Résultat de l'exercice	33 097,77 €	-45 579,50 €
Résultat cumulé	182 982,54 €	92 948,47 €
Solde des restes à réaliser		-159 735,29 €

6 - Les perspectives 2019 en fonctionnement et en investissement

6-1 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général : optimiser les achats, les besoins, les contrats. La commune envisage de ne plus recourir à des contrats de prestation de services pour l'entretien des communes de Bauquay et d'Ondefontaine.
- Les charges de personnel :

Ce chapitre évolue de façon mécanique sous l'effet Glissement Viellesse Technicité, qui théorise l'impact sur la masse salariale des évolutions liées à la carrière des agents.

- Il sera également influencé par l'harmonisation du régime indemnitaire.
- Enfin, la commune a engagé une réorganisation des services techniques en vue :
  - de créer des équipes d'intervention pour l'entretien de toutes les communes historiques.
  - de transférer entièrement à la régie de l'eau potable le poste partagé entre la commune et la régie de l'eau potable. Objectif : Les agents affectés à l'eau et l'assainissement n'interviendront plus pour le compte de la commune, excepté contre remboursement dans le cas des astreintes (à l'appui d'une convention à prévoir).

  Conséquences : création d'un emploi technique et recrutement de 2 agents

- Les charges de gestion courante recouvrent notamment les contingents et participations aux syndicats suivants : SDIS, SDEC, Syndicat de la Piscine et Syndicat Scolaire. Le SDIS a annoncé que sa contribution ne serait pas relevée. Les autres données ne sont pas connues, il conviendra de les abonder à titre de mesures prudentielles.
- Les charges financières : 50 k€

6 - Les perspectives 2019 en fonctionnement et en investissement

6-2 Orientations budgétaires en recettes de fonctionnement :

- Produits des services :

Baisse des remboursements de charges : la création d'une poste administratif pour la direction des régies de l'assainissement et de l'eau potable viendra en effet réduire la recette de remboursement.

- Fiscalité locale (Chapitre 73)

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties correspond au niveau d'inflation constaté en 2018. Le produit des contributions directes s'élèverait à 1 080 000 € par l'effet base + 1,8 %.

Evolution des taux : processus d'harmonisation, sur 12 ans

- Reversement des attributions de compensation (Ch 73) : 217 878 € (légèrement plus faible qu'en 2018).
- Dotation et participations (Chapitre 74) :

Maintien de la dotation globale de fonctionnement au niveau de 2017 et 2018,

Sur la base des décisions votées dans le cadre de la Loi de Finances 2019, à savoir augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et maintien de la Dotation Nationale de Péréquation, la commune peut maintenir les crédits DSR/DNP 2018.

Dotation pour les titres sécurisés : cette dotation a été portée à 12 130 euros en 2018

- Produits de gestion courante (issus des locations) : globalement cette recette devrait se situer au même niveau qu'en 2018.

6 - Les perspectives 2019 en fonctionnement et en investissement

6-3 Orientations budgétaires en investissement :

Certains projets sont déjà engagés et financés (par les crédits de reports, par les excédents d'investissement dédiés), il s'agit notamment, pour les plus importants en termes de coût :

- Création du parking communal à Beauquay ;
- Installation d'une réserve incendie à Aunay sur Odon (CH Aunay) ;
- Menuiseries extérieures de l'école maternelle (travaux réalisés non encore mandatés ;
- Travaux de rénovation de bâtiments communaux (logements, presbytère, salles communales)…

D'autres projets sont financés en partie par les reports comme :

- Reprise de concessions dans les cimetières, création d'espaces cinéraires
- Aménagement de la mairie de Danvou la Ferrière : opération dont les contours restent toutefois à préciser et qui nécessite préalablement d'avoir l'assurance d'une entière propriété communale.

D'autres projets sont déjà inscrits au budget 2019 :

- Ecole maternelle Daniel Burtin : travaux d'isolation par l'extérieur
- Ecole élementaire d'Aunay sur Odon : réfection de la toiture du bâtiment 3 classes

➢ Les ressources, relativement prudentes, sont estimées à 1 333 k€ comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement 800 k€
- FCTVA 2019 : 260 k€
- Subventions nouvelles 233 k€
- Taxe d'aménagement 40 k€

6 - Les perspectives 2019 en fonctionnement et en investissement

6-4 Budgets annexes :

Assainissement collectif :

La commune devra lancer le chantier de la rénovation des réseaux d'assainissement, comprenant la construction d'une nouvelle station d'épuration (programme de travaux évalué à 6 661 600 €) et se positionner sur son financement.

Eau potable :

L'étude relative à l'eau potable ne se situe pas au même niveau d'avancement. Le programme de travaux n'est pas encore connu mais des kilomètres d'infrastructures ont 70 ans…